

Enquêtes

L'enquête ne peut donner de bons résultats que si les témoins comparaissent le plus tôt possible après l'accident. On cherche au Canada à établir l'uniformité en cette matière, et la conférence sur l'uniformisation du droit a présenté le premier jet d'une loi interprovinciale relative aux sommations de comparaître. On me dit que ce texte a été adopté au Manitoba, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette loi type ne comporte pas de dispositions particulières relatives aux sommations de comparaître aux enquêtes du coroner, mais sa rédaction permettrait de les y insérer facilement, comme celles concernant d'autres instances extra-judiciaires. Je suis persuadé que c'est en agissant de la sorte qu'on obtiendra les résultats visés par le député dans sa motion.

Comme je suis tout à fait d'accord avec lui, je ne tiens pas à retenir la Chambre plus longtemps. Je prie le gouvernement de tenir compte de ce qui s'est dit aujourd'hui. Je prie également le ministre de la Justice (M. Basford) d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Justice, d'y promouvoir l'adoption du projet type présenté par la conférence de l'uniformisation du droit en matière de sommations de comparaître, et de demander également que les termes des lois ainsi adoptées soient suffisamment larges pour autoriser la citation des témoins non seulement par les coroners, mais aussi par d'autres instances.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ne soit pas ici, mais je me réjouis que cette question ait été soulevée à la Chambre, non seulement le cas précis que le député a mentionné et le fait que le gouvernement et le ministère des Transports en particulier semblent intervenir en faveur des sociétés d'assurance, mais le fait que les enquêtes n'aient pas vraiment donné de résultats puisque les personnes qui sont au courant sont absentes en général. Si en adoptant la présente motion on pouvait éclairer les choses, je serais tout disposé à l'appuyer.

Je veux signaler également un autre incident survenu dans des circonstances semblables. Cela s'est passé à Fraserdale, dans le nord de l'Ontario. Si je cite ce cas, c'est qu'il met en lumière la nécessité d'améliorer dans ces régions les installations nécessaires à la navigation. Dans ce cas-là également, le ministère des Transports intervient en faveur de tout le monde. On ne peut pas se procurer les faits que l'enquête a mis à jour et les rapports restent secrets. Une couple de rapports privés n'ont pas été mis à la disposition des intéressés non plus. D'après moi, les renseignements recueillis à l'occasion d'une enquête devraient être rendus publics et le ministère des Transports ne devrait pas intervenir en faveur de la société de Havilland ou du fabricant de telle machine, et pourtant il semble que c'est ce qui est arrivé. Ou bien ils protègent les sociétés d'assurance ou bien ils protègent les fabricants d'avions. Il faudrait que les questions pertinentes soient posées lors d'une enquête et il faudrait que les personnes en mesure de répondre soient présentes, qu'elles viennent des Territoires du

Nord-Ouest ou d'autres provinces. On ne saurait se contenter d'aucune autre solution.

Cet après-midi, je discutais de la question de la sécurité avec deux messieurs qui m'ont avoué qu'un certain nombre d'enquêtes étaient menées dans la région mais que les rapports ne tenaient pas compte de certains aspects importants. Dans les deux cas, il s'agissait d'accidents mortels et dans les deux cas il était question de filage d'aluminium. Tout le monde sait que les fils d'aluminium sont dangereux et peuvent provoquer des incendies. L'Association canadienne de normalisation est un organisme assez puissant pour s'attaquer à de grands manitous, mais elle ne demande pas à ce qu'ils fassent les changements nécessaires. En fait, ceux qui font les recommandations suite à une enquête ne sont pas ceux qui devraient les faire. Ce sont ceux qui protègent les gros bonnets.

Trois jeunes gens sont morts à Ottawa par suite de l'utilisation de fils d'aluminium. Il est difficile d'obtenir un bon raccordement avec un fil d'aluminium pour une raison simple qui est bien connue, et il y a des photos qui montrent ce qui arrive. Le prévôt des incendies à l'enquête du coroner a collaboré avec des groupes puissants pour s'assurer qu'on ne remonterait pas à la source du problème. A mon avis, l'enquête du coroner n'est pas l'endroit où le blâme doit être attribué. Cela peut se faire dans les cours civiles.

Dans le cas de l'accident survenu dans les Territoires du Nord-Ouest, il est difficile de voir quelle en a été la raison parce qu'à mon avis, on n'a pas fait d'enquête assez approfondie et recueilli assez de renseignements pour permettre au jury du coroner d'en arriver à une conclusion. Il en va de même pour l'accident survenu dans la région de Moosonee où un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'Hydro et de membres du conseil de la bande 9 ont été tués. C'était aussi vrai à Sudbury où une enquête a été ordonnée après qu'un homme eut été tué et que le syndicat eut soutenu que le lieu de travail n'était pas sûr. INCO a alors fait dynamiter l'endroit, le faisant ainsi disparaître. Quand le jury a voulu l'inspecter, il n'existait plus. On a donc pu détruire l'endroit, on a donc pu faire disparaître les canalisations électriques soupçonnées d'avoir causé l'incendie, et on a pu, dans le cas des écrasements d'avions, empêcher les techniciens de témoigner, mais c'est une bien piètre façon de rendre la justice. Quel fichu système!

Nous devrions pouvoir découvrir exactement ce qui est arrivé, les renseignements devraient être fournis lors de l'enquête, et le blâme devrait retomber sur les responsables. Cependant, dans tous les cas ces personnes finiront sans doute par faire partie des jurys du coroner et par formuler des recommandations en vue de prévenir les accidents, les incendies ou les catastrophes dues à d'autres causes.

● (1730)

En régime démocratique, chacun de nous est responsable de résoudre les problèmes que nous connaissons, et j'espère que l'adoption de cette motion cet après-midi permettra de résoudre certains problèmes reliés aux jurys du coroner et à la convocation de témoins par ces derniers.